

Notre engagement, votre avenir

Le puzzle de notre succès commun

**PRO
SENECTUTE**
GEMEINSAM STÄRKER

Conciliation travail et loisirs

- Vacances: 5 à 6 semaines
- Avant les jours fériés légaux: après-midi congé, fermeture des bureaux à midi
- Rachat de jours de congé
- Temps de travail annualisé: semaine de 41 h
- Télétravail
- Travail à temps partiel possible pour toutes/tous
- Anniversaire de service: primes ou vacances
- Congé maternité: 16 semaines, salaire complet
- Congé paternité: 2 semaines, salaire complet



Développement personnel

- Jours de formation continue: jusqu'à 8 par an
- Offre de cours interne: gratuits
- Formations continues externes: participation de l'employeur



Salaire équitable

- PS CH assure l'égalité salariale
- PS CH paie des salaires justes et tient compte de la formation, de l'expérience et de la performance



Promotion de la santé

- Paiement du salaire: 100% => 12 mois
- Indemnités journ. maladie: +12 mois
- Assurance perte de gain maladie/accident: prise en charge totale des cotisations d'assurance
- Complémentaire accident: division privée à l'hôpital
- Contribution abo fitness



Prévoyance solide

- Cotisations d'épargne et de risque: 60% employeur, 40% collaborateur/trice
- Déduction de coordination: en cas de travail à temps partiel, liée au taux d'occupation

Accès facile

- Situation: près du lac, au centre de Vevey ou Zurich
- Demi-tarif CFF: à partir d'un taux d'occupation de 50%
- Parking: sur le lieu de travail, contre participation aux frais

